Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES LANDES

LISTE DES VÉHICULES FUNÉRAIRES

Prescriptions techniques :
Véhicules de transport avant mise en bière : articles D 2223-110 à D 2223-115 du CGCT
Véhicules de transport après mise en bière : articles D 2223-116 à D 2223-121 du CGCT

Visites de conformité des véhicules de transport avant et après mise en bière auprès d'organismes agréés tous les 3 ans au plus et dans les 6 mois qui précédent la date de renouvellement de l'habilitation funéraire

Marque / Modèle	Numéro d'immatriculation	Véhicule avant mise en bière (1)	Véhicule après mise en bière (1)	Corbillard (1)	Voiture de deuil (1)

(1) Cocher la case correspondante